



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en œuvre du passeport d'éducation financière et budgétaire (EDUCFI)

Rectorat de l'académie de Créteil

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Olivier MONDET

Mél : olivier.mondet@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames les Principales, Messieurs les Principaux, Mesdames les Provisseuses, Messieurs les Provisseurs de lycées professionnels et polyvalents

S/c de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne.

Références :

- Note de service du 28 juin 2022 (MENE2216083N) de la DGESCO publiée au Bulletin officiel n° 28 du 14 juillet 2022 (<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo28/MENE2216083N.htm>) précisant la mise en œuvre et les modalités d'organisation du passeport EDUCFI à la rentrée scolaire 2022.

- Courrier du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse aux Rectrices et Recteurs du 28 juin 2023 portant sur l'ouverture du passeport EDUCFI aux lycées professionnels en partenariat avec la Banque de France.

- Courrier du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse aux Rectrices et Recteurs du 9 septembre 2023 portant sur la généralisation du passeport EDUCFI à toutes les classes de 4e en partenariat avec la Banque de France et ouverture du passeport EDUCFI à la voie professionnelle.

Comme l'a souligné le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse dans son courrier du 28 juin 2023, « la généralisation du passeport EDUCFI à tous les collèges (d'enseignement public et privé sous contrat) durant l'année 2022-2023 a été une véritable réussite dont l'utilité a été reconnue par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (professeurs, chefs d'établissement et inspecteurs). Plus de 220 000 élèves ont ainsi pu bénéficier du passeport EDUCFI, dans plus de 3 000 établissements. »

Le passeport EDUCFI est un dispositif souple qui consiste en une séance pédagogique de deux heures fournie « clé en main » (un diaporama associé à un questionnaire) aux enseignants (ou personnels volontaires) qui peuvent l'adapter à leur situation de classe ou d'établissement. À l'issue de cette séance, après un quiz, les élèves obtiennent un certificat nominatif.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse précise que dans le cadre de la réforme du lycée professionnel, dès la rentrée scolaire 2023, toutes les périodes de stage des lycéens professionnels préparant un diplôme professionnel de niveau secondaire ou une FCIL complémentaire à ces diplômes donneront lieu au versement par l'État d'une allocation financière. Il importe donc que ces lycéens puissent être sensibilisés à l'éducation économique, budgétaire et financière.

Pour l'année scolaire 2023-2024, tous les lycées professionnels volontaires (d'enseignement public et privé sous contrat) pourront mettre en œuvre le passeport EDUCFI à titre expérimental.

Le passeport EDUCFI est désormais généralisé à toutes les classes de 4ème des collèges.

Toutes les classes de 4ème participantes sont invitées au musée Citéco (cf. annexe).

Tous les outils nécessaires (diaporama, questionnaire et certificat) à la passation sont accessibles sur la page Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere>

Ainsi que via le parcours d'autoformation m@gistère à destination des chefs d'établissement et des professeurs : <https://magistere.education.fr/f1274>

Afin de suivre la mise en place de la campagne 2023-2024 du passeport EDUCFI, les établissements doivent s'inscrire directement via le formulaire qui sera proposé dans la plateforme Orchestra à partir du 6 novembre 2023. L'organisation du passeport est libre au sein des établissements, sans période imposée, la campagne se termine le 26 avril 2024.

Je vous invite, pour toute précision concernant la mise en œuvre du passeport dans votre établissement, à prendre contact avec Olivier MONDET, IA-IPR économie et gestion.

Je vous remercie de votre engagement dans cette opération essentielle pour la réussite des élèves.

**Le référent académique
pour la généralisation du passeport EDUCFI**

Olivier MONDET

Invitation

Les élèves participant au **passport EDUCFI** sont invitées **gratuitement** à la Cité de l'économie pour y découvrir **le parcours permanent**. Nous vous proposons une visite libre ou une visite guidée en groupe en compagnie d'un médiateur.

Nous vous proposons une visite guidée parmi les thèmes suivants :

- Premiers pas en économie
- C'est quoi, la monnaie ?
- Tour du monde de la mondialisation
- C'est quoi, le développement durable ?

Pour en savoir plus sur le contenu de ces visites : <https://www.citeco.fr/visites-guidees-economiques>

Comment réserver pour un groupe ?

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de réservations pour les groupes à l'adresse suivante : <https://www.citeco.fr/groupe>

Afin de réserver directement par mail, il suffit de scanner le QR code suivant et de remplir les champs requis dans le corps du mail :



Vous pouvez également contacter le service des réservations groupes de Citéco : groupe@citeco.fr ou au 01 86 47 10 17 de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Bonne visite.

Cité de l'économie
1 place du Général Catroux – 75 017 PARIS – www.citeco.fr
Siret 828 501 254 00027